

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2014

---

VOIE SACRÉE NATIONALE - (N° 594)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2

présenté par  
M. Gosselin

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 5, après le mot :

« que »,

insérer le mot :

« dans ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.